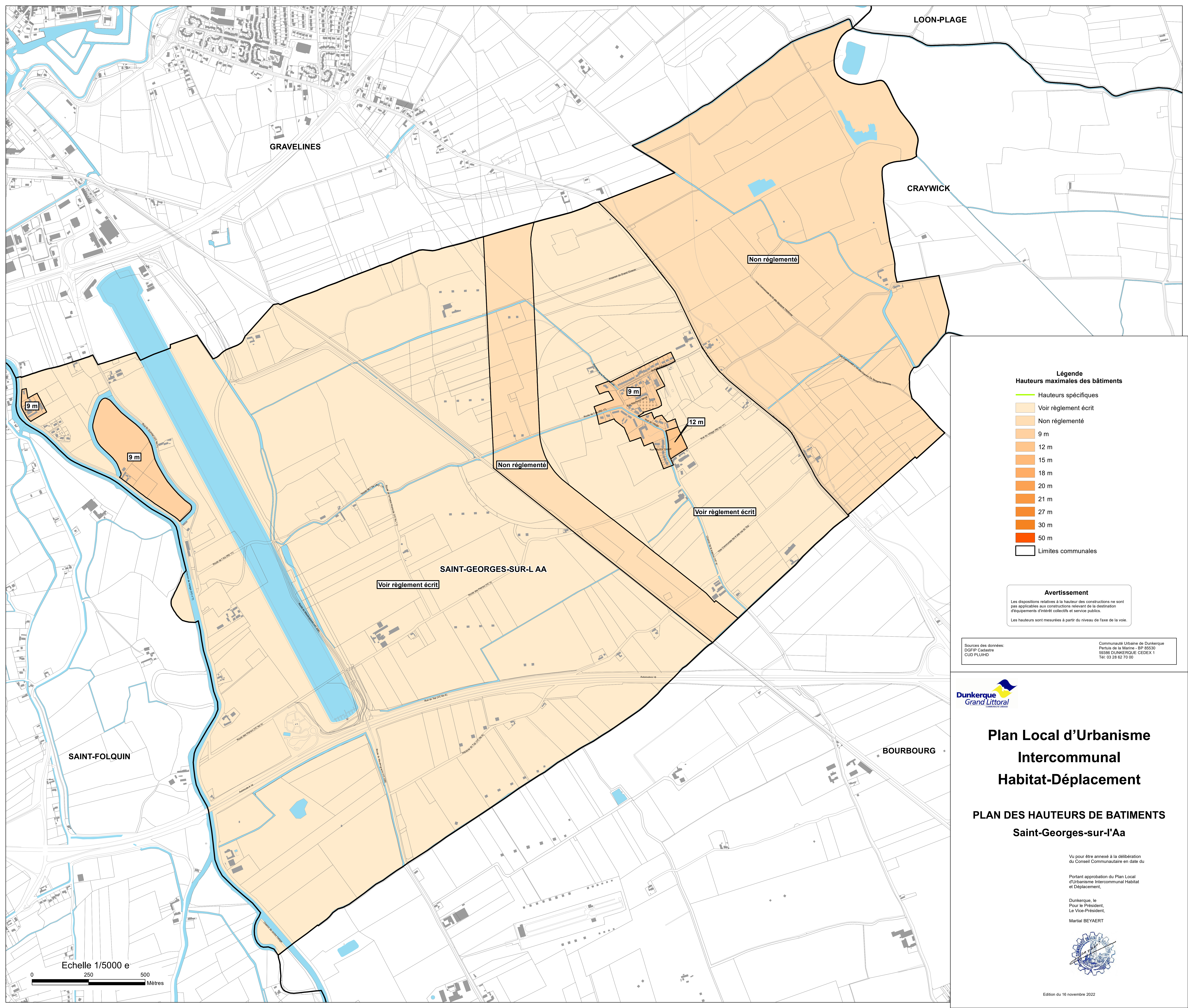




Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFiP Cadastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Portuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél. 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Saint-Georges-sur-l'Aa**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT

